

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27288**

Intitulé

Agent technicien cynophile en sécurité privée

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre cynophile val-d'oisien	gérant

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent(e) technicien(ne) cynophile en sécurité privée a pour mission dans le cadre d'une société de sécurité privée de travailler de jour comme de nuit sur toute forme de site, en contact avec du personnel de différents établissements et institutions, il(elle) aura en charge la responsabilité des biens et des personnes.

L'agent(e) cynophile devra apporter respect et bien être de l'animal.

L'agent(e) de sécurité :

Déontologie et qualité propre à l'agent(e) de sécurité, les services publics, information sur le cadre légal de la profession, information sur les articles du code pénal et du CPP, information sur les articles du code civil, information sur la notion des armes, accueil et contrôle des accès, prise en compte d'un poste de sécurité, les consignes, le circuit de vérification, information sur les systèmes d'alarme, information sur la gestion des clés, information sur le compte rendu, information technique et communication, gestion des conflits, incendie, secours à personnes SST.

La cynophilie :

Le(la) chien(ne) dans notre société, histoire et origine, l'espèce canine, aspect et généralité, appareil de reproduction, la psychologie la règle de communication, l'organisation de la cynophilie, le standard, loi et législation, santé, hygiène, les vaccins, soins, premiers secours, la communication, principe généraux, exercice de base de l'obéissance, et mordant, ligne de fuite, schéma aboiement et découverte, l'olfaction, pistage et détection.

La pratique en obéissance :

La sociabilité, la marche au pied avec et sans muselière, le rappel à distance, un saut de haie, passe de tunnel, rampe, porté de chien sur table.

La pratique mordant et défense dressage à la spécialisation :

Le mordant sur costume, déconditionnement, frappe muselé, maîtrise du chien, scénario divers en situation réelle, découverte d'individus, palpation, accompagnement d'individu arrestation, défense du maître/ de la maîtresse intervention.

Les capacités attestées :

Filtrer, contrôler, effectuer des rondes pour garantir la sécurité.

Accueillir, renseigner, guider des personnes.

Intervenir sur un départ de feu, porter la première intervention.

Alerter, prévenir, orienter, bonne connaissance du site.

Intervenir sur un conflit être dissuasif, rester sur ses gardes, connaissance de l'animal à la lecture, avoir une bonne maîtrise de son chien, intervention dans le respect de la réglementation.

Porter les premiers secours, assistance, appel radio SAMU, POLICE, PC

Rendre compte orale et par écrit

Il ou elle peut exercer :

En itinérant sur déclenchement d'alarme, événementiel, rondier, protection, poste fixe, aéroport, centre Hospitalier, parc, stade, établissement public

Le(la) chien(ne) devra connaître tout les rudiments de la défense du maître(de la maîtresse), être équilibré(e), se montrer dissuasif en clair opérationnel(le) pour assurer une protection de l'agent(e) technicien(ne) cynophile travaillant souvent en solo.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La sécurité, la protection, la surveillance concerne toutes sortes d'entreprises qu'elles soient grandes ou petites. Les particuliers, les institutions, locaux administratifs. Les musées, les sites stratégiques, les manifestations sportives, culturelles, associatives. Les magasins et enseignes de toutes marques. Les transports en commun, aéroports, fluviales...

Agent/ agente de prévention et de sécurité; agent/e technicien/ne cynophile en sécurité privée

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2501 : Gardiennage de locaux

K2503 : Sécurité et surveillance privées

K1707 : Surveillance municipale

Réglementation d'activités :

Loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée relative aux activités privées de sécurité.

Décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises de

surveillance et de gardiennage, de transports de fond et de protection physique des personnes.

Décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité.

Décret n° 2009-214 du 23 février 2009 modifiant la réglementation des activités privées de sécurité et portant transposition, pour ces activités, de la directive 2005/36/CE du parlement européen et du conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Décret n° 2002-329 du 8 mars 2002 et 2005-307 du 24 mars portant sur l'agrément de palpation de sécurité.

Loi du 6 janvier 1999 relative aux chiens dangereux, la loi 99-5 sur la réglementation et habilitation des chiens au mordant certifié de capacité obligatoire.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Par la formation initiale :

UV1 : Les documents administratifs (pièce d'identité , les documents du chien , le carte professionnelle préalable , le SST ou PSC1 et EPI en cours de validité)

UV2 : La partie théorique (questionnaire sous forme de QCM sur l'ensemble des cours)

UV3 : La partie maîtrise (sociabilité et équilibre du chien , marche au pied avec laisse , rappel à distance , saut , porté du chien , suite en laisse avec muselière , absence couché)

UV4 : La partie pratique (tenue et présentation devant le jury , appel et procédure radio , prise en compte du matériel , la ronde , observation levée de doute , travail du chien en détection d'individu , intervention , défense et procédure , secours à personne rendre compte)

UV5 : Le rapport des circonstances écrites ou orales

La certification sera délivrée après l'obtention des 5 UV

Celle ci comprend 4 modules:

1. L'agent(e) de sécurité surveillance générale
2. Partie théorique sur la cynophilie.
3. Sociabilité, obéissance, obstacle.
4. Partique, le mordant, la frappe muselée, la détection, l'accompagnement, intervention.

Accès par une VAE : dossier de recevabilité.

Le jury sera composé d'hommes et femmes.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	4 personnes, membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification
En contrat de professionnalisation	X	4 personnes, membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	4 personnes, membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent(e) technicien(ne) cynophile en sécurité privée" avec effet au 17 décembre 2012, jusqu'au 04 octobre 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an avec effet au 4 janvier 2019 jusqu'au 4 janvier 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Le centre prévoit 3 sessions par an de 10 stagiaires.
30 personnes ont été formées.

Autres sources d'information :

Email : centrecynophilevaldoisien@bbox.fr

Lieu(x) de certification :

Centre cynophile val-d'oisien : Île-de-France - Val-d'Oise (95) []

Centre cynophile Val d'Oisien

Chemin des Glaises

95710 PIERRELAYE Val d'Oise

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre cynophile Val d'Oisien - Chemin des Glaises - 95710 PIERRELAYE Val d'Oise

Groupe SZELEST - 11 rue des Bandes - 17100 SAINTES

Historique de la certification :